

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 novembre 2023**

mis en ligne le 24/11/2023

**CM20231120-02**

**Demande de modification du projet de révision du schéma régional de santé pour la période 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT LEMAN MONT-BLANC, et plus spécifiquement à THONON-LES-BAINS en lien avec les HOPITAUX DU LEMAN**

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'article R.712-7 du Code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2001 NOR : MESH0124420A,
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 NOR : SSAH2206357A,
- Vu le schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 adopté le 28 mai 2018 et ses objectifs structurants,
- Vu le projet de révision en cours pour la période 2023-2028,

CONSIDERANT les orientations de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 qui vise à améliorer la qualité de vie des patients et garantir à tous le bénéfice des progrès techniques.

CONSIDERANT l'activité de cancérologie relevée depuis 5 ans aux HOPITAUX DU LEMAN et faisant ressortir une file active moyenne de patients du niveau attendu pour l'autorisation d'un équipement de radiothérapie.

CONSIDERANT la dynamique démographique actuelle et projetée du Chablais (+1.2% par an) et le vieillissement relatif de sa population.

CONSIDERANT l'indice de besoins national prévu à l'article R.712-7 du Code de la santé publique fixé à un accélérateur linéaire de radiothérapie par tranche de 165.000 habitants.

CONSIDERANT l'activité du centre de radiothérapie de HAUTE-SAVOIE NORD à FINDROL et les coûts induits par le transport de patients issus de la zone de soins de proximité de THONON-LES-BAINS.

CONSIDERANT qu'un tel équipement installé dans le Chablais ne pourrait que conforter l'activité de cancérologie (oncologie médicale, chirurgie carcinologique) proposée par les HOPITAUX DU LEMAN, grâce aux synergies pouvant être envisagées entre opérateurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir demandé à l'Agence régionale de santé (ARS), en ses qualités de Maire et de Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman, la modification du projet de révision du schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 à l'effet d'inscrire, pour la période 2023-2028, une autorisation supplémentaire pour l'implantation d'un équipement de radiothérapie sur le territoire du GHT LEMAN MONT-BLANC et, plus spécifiquement, à THONON-LES-BAINS.

Il en va d'une meilleure qualité de vie pour les patients, obligés à ce jour de se déplacer malgré leur pathologie, mais également d'économies substantielles pour la CPAM et d'une réduction de notre empreinte carbone.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à cette demande qui par ailleurs améliorerait l'attractivité de notre hôpital en garantissant le maintien de certaines autorisations de soins, et ouvrirait la perspective de contrats mixtes franco-suisses permettant de lutter contre la fuite du personnel médical en Suisse.



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 20 novembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le nouvel espace de conférences de l'Excelsior, Place Henry Bordeaux, à Thonon-les-Bains, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h17), M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40), Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h17)	à	M. René GARCIN
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	Mme Katia BACON
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE SOUTENIR la demande de modification du projet de révision du schéma régional de santé pour la période 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT LEMAN MONT-BLANC, et plus spécifiquement à THONON-LES-BAINS en lien avec les HOPITAUX DU LEMAN,
- DE CHARGER Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

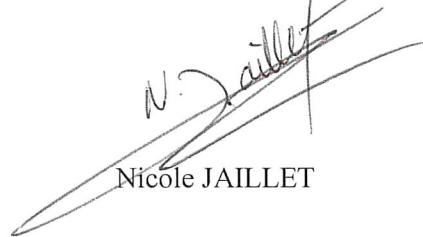
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 32 pour et 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame BAUD-ROCHE, Madame BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. JAILLET', written over a large, diagonal blue ink stroke.

Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*